



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 11 avril 2023/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 1^{er} MARS 2023**

Corps professoral

Mmes D. Forster, M.-L. Papaux van Delden

MM. M. Sassòli, B. Sträuli, M. Hottelier

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme M. Baqué (présidente), MM. J. Arber, F. Burgener, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mmes C. Tairraz, L. André (vice-présidente), A. Torbey

M. A. Santos

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Peiry Krahenbühl, S. Taboada Barreiro

Assistent avec voix consultative

Mme A. Leuba, doyenne, M. D. A. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

Mmes C. Kaddous, K. Lempen, C. Gidari Wassmer, conseillère académique, B. Bertossa, conseillère académique, Y. Osta, conseillère académique

M. G. P. Romano

Invité-e-s

MM. R. Bahar, A. Flückiger

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter

1. Adoption du relevé de décisions du 30 novembre 2022

Le Conseil participatif approuve le relevé de décisions à l'unanimité (13 voix).

2. Communications de la doyenne

- La prof. M. Hertig est de retour de son congé scientifique et intègre formellement le décanat, en qualité de vice-doyenne.
- Félicitations à la prof. S. Dagron qui a été nommée, par le Conseil fédéral, membre de la commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine.
- Le rectorat a nommé Mme Irène Martin-Rivara comme professeure associée en droits réels, en remplacement du prof. B. Foëx qui prendra sa retraite à l'été 2023.
- Une plateforme a été mise en place pour les prix, bourses, subsides et annonces de stages via le site de la Faculté. Un certain nombre d'annonces sont en libre accès à tout public et d'autres sont réservées à notre communauté.
- La Faculté commence l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes qui se tiendra le samedi 18 novembre 2023 à Uni Mail ; il y aura qu'une seule cérémonie au lieu de deux.
- Le décanat avance sur un projet de renforcement des compétences transversales (soft skills) des étudiant-es en bachelor 2 (notamment par la négociation/médiation, ainsi que le développement de compétences de travail en groupe.
- Le projet quai des Vernets est à nouveau en discussion. Nous en saurons plus à fin mars.
- Le Rectorat souhaite consacrer une partie de la convention d'objectifs à la revalorisation du statut du corps intermédiaire, dont un élément en particulier est l'augmentation du pourcentage de temps réservé à la thèse de doctorat, qui pourrait passer de 40% à 50%. Sur demande du Rectorat, le décanat analyse actuellement les coûts que cela engendrerait.
- Le décanat discute avec le GSI d'un éventuel double bachelor en droit et en relations internationales. L'idée serait de remplacer l'actuel bachelor orientation droit, la passerelle et la bachelor accéléré en droit. Ce cursus serait sur 4 ans.
- Le décanat entame une réflexion sur l'empreinte carbone de la Faculté ; dans ce sens l'idée d'un plan d'études qui serait disponible uniquement en ligne, est à l'étude.
- La situation actuelle au Secrétariat des étudiants est à nouveau très compliquée, ceci étant dû aux arrêts maladies de deux personnes, rendant la gestion du secrétariat difficile.
- Le Rectorat semble avoir une nouvelle pratique plus stricte s'agissant de l'octroi d'une 6^{ème} année d'assistantat pour l'achèvement de la thèse, 6^{ème} année que les doctorants assistants peuvent solliciter, pour autant que l'avancement de leur travail de doctorat donne satisfaction, et qu'il soit suffisamment avancé et pour un motif justifié. La Faculté se renseignera et demandera le cas échéant un régime transitoire.

3. Modification du Règlement d'études (RE) : mise en œuvre de la directive du Rectorat concernant les examens en ligne et à distance

Sur la base des documents annexés, le prof. R. Bahar présente les quelques propositions de modifications au Règlement d'études de la Faculté.

Les examens en ligne ne sont pas la nouvelle règle. Toutefois au vu de la situation due à la COVID, une directive est mise en place pour les examens en ligne, si les circonstances devaient à nouveau l'exiger. Un aide-mémoire précisera comment procéder.

S'ensuit un bref débat concernant des questions diverses sur la coordination/organisation (comment se passe le contrôle à l'entrée de la salle si l'on a oublié sa carte d'étudiant-e ; peut-

on prendre son portable, etc.). Le prof. R. Bahar rappelle qu'un aide-mémoire contenant toutes les informations utiles est en cours de rédaction.

Le Conseil participatif approuve la modification du Règlement d'études (RE), (13 voix favorables, 0 non et 1 abstention).

4. Modification du Plan d'études (semestre de printemps 2023)

La doyenne, la prof. A. Leuba, présente brièvement une modification concernant le cours à option de Master « Droit pénal international, crimes internationaux et justice transitionnelle », dispensé par la prof. S. Garibian, qui fera l'objet, au semestre de printemps 2023, d'un examen écrit à la place de l'examen oral.

Le Conseil participatif approuve la modification du Plan d'études, semestre de printemps 2023 (12 voix favorables, 1 non et 1 abstention).

5. Motion du corps intermédiaire visant à une meilleure représentation au sein des commissions facultaires permanentes

La doyenne, la prof. A. Leuba, présente le point.

Il est rappelé qu'une motion avait été soumise lors d'une précédente séance du Conseil participatif par les représentant-es des CER visant à une meilleure représentativité des CER dans les commissions permanentes de la Faculté.

Le décanat a reçu les représentant-es des CER pour discuter de cette question. Lesdit-es représentant-es ont manifesté notamment (i) le souhait d'une plus grande transparence principalement dans deux commissions, la commission de l'enseignement et la commission des publications, sur les questions qui y sont traitées, ainsi (ii) qu'une volonté de contribuer par leur participation aux intérêts communs de la Faculté.

S'agissant de la commission des publications (ComPub), la problématique a été soumise et discutée par les membres de cette commission. La décision nuancée prise sur la base de l'avis de la commission a été d'accepter une constitution élargie de la ComPub avec la participation d'un-e représentant-e des CER sur les sujets d'intérêt général (Swisslex, Open acces, etc.); en revanche, il a été décidé de maintenir une composition restreinte, sans représentant-e des CER, notamment lorsque la ComPub doit se prononcer sur l'attribution de subsides et/ou lorsqu'elle est amenée à se prononcer sur l'éligibilité de la parution des thèses de doctorat dans la Collection Genevoise.

S'agissant de la commission de l'enseignement (COENS), la problématique a également été soumise et discutée par les membres de cette commission, et il a été convenu d'une participation des représentant-es des CER aux travaux de la commission dès lors que seraient discutés des thèmes pour lesquels ils/elles peuvent jouer un rôle important et utile à la faculté (comme cela est déjà le cas actuellement, par exemple, sur la question des modalités de mise en œuvre de l'anonymisation des examens). Il a été également convenu qu'un rapport annuel sur les activités menées par la COENS serait présenté au (CPF).

6. Désignation d'un nouveau Recteur ou d'une nouvelle Rectrice : point de situation

La prof. D. Forster commence par nous expliquer la procédure du recrutement. L'assemblée compte 45 membres : 10 étudiant-es, 20 professeur-es, 10 collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche et 5 membres du personnel administratif et technique.

8 candidatures ont été reçues, 2 ont été retenues, une interne et une externe. Le candidat final a été refusé par le Conseil d'Etat.

Le prof. A. Flückiger prend le relais. Il nous informe que l'assemblée a créé un groupe de travail destiné à revoir certaines bases du processus à l'interne. L'idée est de retravailler les critères de sélection. A partir du 26 avril, il devrait y avoir une liste de critères de sélection ainsi qu'une nouvelle procédure prête pour la suite.

S'ensuit une discussion.

7. Soutenances de thèse

La doyenne, la prof. A. Leuba, annonce deux soutenances, celles de Mmes Marie de Gottrau et Eugénie Duss.

8. Divers et communications

Suite à des plaintes concernant le délai de traitement de demandes d'inscription en thèse ainsi que la qualité de l'accueil au Secrétariat des étudiants, la prof. A. Leuba, doyenne, nous rappelle que depuis un certain temps, la situation est très critique au Secrétariat des étudiants. Des modules de formations sont mis en place par les ressources humaines qui proposeront tout prochainement une journée consacrée à l'accueil.

Le prof. M. Sassòli dit que le problème de délai d'inscription à la thèse pour les personnes extérieures retarde leur demande de permis ; ainsi elles ne peuvent pas devenir assisant-e et par la même occasion travailler. La prof. A. Leuba précise que le Secrétariat des étudiants donne déjà la priorité à ces demandes.

La séance est levée à 15h57.